

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 617 DU 24 JUILLET 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« Il faut tout refuser aux juifs comme nation, et accorder tout aux juifs comme individus. Il faut qu'ils ne fassent dans l'État ni un corps politique ni un ordre ; il faut qu'ils soient individuellement citoyens».

COMTE CLERMONT TONNERRE(1789)



LE CUMUL DES MANDATS PROVOQUE

CONFLIT D' INTÉRÊT,

CORRUPTION

ET PRISE ILLÉGALE D'INTÉRÊT



À LA UNE

LE CUMUL DES MANDATS PROVOQUE CONFLITS D'INTÉRÊT, PRISE ILLÉGALE D'INTÉRÊT ET CORRUPTION .

La France nous impose dans le domaine de l'exercice de la politique des règles qui aboutissent à créer un fossé entre les citoyens et ceux qui font de la politique .Nous sommes dans cette situation parce que ce pays s'est arrogé le droit de nous gouverner et de nous administrer avec sa législation alors que les dispositions du droit international de la décolonisation le lui interdit formellement . Mais , les autorités françaises résistent car personne dans la communauté internationale n'ose s'attaquer à un pays qui a monté de nombreux réseaux pour se protéger. Ainsi , cumul des mandats , corruption , prise illégale d'intérêt et corruption sont dramatiquement présents dans notre vie politique sans que personne ne s'en émeuve. Les sept parlementaires de la Guadeloupe sont aussi maires et exécutif d'une autre collectivité locale . Un ministre est aussi exécutif de la région dont les sources autorisées il s'apprête à démissionner tout en gardant le mandat simple de conseiller régional comme la précédente titulaire de la fonction de ministre de l'outre mer . Cette situation , si elle est conforme au droit français dans ce domaine dont le laxisme est étonnant pour des gens qui se targuent d'être la patrie des droits de l'homme est absolument immoral pour les guadeloupéens que nous sommes qui veulent construire une république exemplaire à partir de leur valeur . Ces représentants d'une partie de notre population , une partie car c'est une minorité qui a toujours voté , courent le risque du conflit d'intérêts. « Un conflit d'intérêts naît d'une situation dans laquelle un agent public a un intérêt personnel de nature à influencer ou paraître influencer sur l'exercice impartial et objectif de ses fonctions officielles. L'intérêt personnel de l'agent public englobe tout avantage pour lui-même ou elle-même ou en faveur de sa famille, de parents, d'amis ou de personnes

proches, ou de personnes ou organisations avec lesquelles il ou elle a ou a eu des relations d'affaires ou politiques. Il englobe également toute obligation financière ou civile à laquelle l'agent public est assujéti. » (Conseil de l'Europe, Recommandation n° R (2000)10 du Comité des ministres sur les codes de conduite pour les agents publics, 11 mai 2000). « Un conflit d'intérêts naît d'une situation dans laquelle une personne employée par un organisme public ou privé possède, à titre privé, des intérêts qui pourraient influencer ou paraître influencer sur la manière dont elle s'acquitte de ses fonctions et des responsabilités qui lui ont été confiées par cet organisme ». (Service central de prévention de la corruption, Rapport 2004). L'intérêt personnel est compris de façon très large. Il peut être direct ou indirect, concerner la personne seule (dans ce cas, il est appelé intérêt propre) ou ses proches. Cet intérêt peut être de nature économique, financière, politique, professionnelle, confessionnelle ou sexuelle. Dans son rapport annuel 2004, le SCPC (Service central de prévention de la corruption) a identifié différents types de conflits d'intérêts : « le conflit potentiel » : il n'existe pas encore de conflit proprement dit, dans la mesure où il n'existe pas à ce moment de lien direct entre les intérêts de la personne et sa fonction. Néanmoins, un changement dans sa situation (prise de fonctions, promotion, mutation) pourrait créer ce conflit. « le conflit apparent » : les faits en cause ne sont pas certains : aucun intérêt particulier suspect n'a pu être prouvé, il n'est que « possible ». Une analyse de la situation devra être menée pour écarter tout doute sur la probité de la personne suspectée. « le conflit réel » : lorsqu'il est « avéré » qu'un intérêt personnel peut venir « influencer » le comportement de la personne exerçant ses fonctions professionnelles. Le délit de prise illégale d'intérêt est défini à l'article L. 432-12 du nouveau code pénal : « Le fait pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir et conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge de la surveillance, de l'administration, de la liquidation ou du paiement ». La prise illégale d'intérêts est un délit puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende. Depuis la jurisprudence de l'arrêt du 6 décembre 1996, le juge administratif saisi d'un recours pour excès de pouvoir annule la nomination d'un fonctionnaire dans une entreprise concurrentielle, lorsque la personne nommée est placée dans une situation potentielle de prise illégale d'intérêts. Cette annulation ne veut pas dire pour autant que l'infraction pénale ait été commise. La corruption est la perversion ou le détournement d'un processus ou d'une interaction avec une ou plusieurs personnes dans le dessein, pour le corrupteur, d'obtenir des avantages ou des prérogatives particulières ou, pour le corrompu, d'obtenir une rétribution en échange de sa bienveillance. Elle conduit en général à l'enrichissement personnel du corrompu ou à l'enrichissement de

l'organisation corruptrice (groupe mafieux, entreprise, club, etc.1). C'est une pratique qui peut-être tenue pour illicite selon le domaine considéré (commerce, affaires, politique...). Elle peut concerner toute personne bénéficiant d'un pouvoir de décision, que ce soit une personnalité politique, un fonctionnaire, un cadre d'une entreprise privée, un médecin, un arbitre ou un sportif, un syndicaliste ou l'organisation à laquelle ils appartiennent. La corruption est subjective mais elle transgresse toujours la frontière du droit et de la morale. En effet, on peut distinguer la corruption active de la corruption passive ; la corruption active consiste à proposer de l'argent ou un service à une personne qui détient un pouvoir en échange d'un avantage indu ; la corruption passive consiste à accepter cet argent. Un exemple classique est celui d'un homme politique qui reçoit de l'argent à titre personnel ou pour son parti de la part d'une entreprise de travaux public et en retour lui attribue un marché public. L'homme politique pourrait être accusé de corruption passive : il a reçu de l'argent, alors que l'entreprise peut, elle, être accusée de corruption active. En revanche, si cet homme politique dirige une association ou une fondation d'entreprise, le versement d'argent sera considéré soit comme de la « corruption indirecte », soit comme une « participation complémentaire » par les autres. Il est choquant du point de vue d'un principe renouvelé de la séparation des pouvoirs qu'un député ou sénateur légifère aujourd'hui sur une réforme de la décentralisation qu'il s'appliquera lui-même comme élu local (juge et partie), il est anormal qu'un membre du gouvernement détienne un mandat exécutif local voire un poste de simple conseiller général ou régional alors même que ses actes pris comme autorité locale sont soumis au contrôle de légalité exercé par les préfets sur lesquels il détient un pouvoir hiérarchique. Ce système des autorités coloniales confère aux élus un pouvoir considérable qui étouffe la démocratie . Il faut y mettre fin .Nous proposons donc une réglementation guadeloupéenne avec notamment la création d'un commissaire aux conflits d'intérêt, le principe de la déclaration d'intérêts (sources de revenus, liens financiers avec une entreprise sous forme d'actions, de contrat, de rémunération, etc.) pour les ministres, les parlementaires, les hauts fonctionnaires et un certain nombre d'élus et aussi des codes pour les cadeaux et les invitations. La Guadeloupe doit en toutes circonstances exemplaire .Les classes dirigeantes sont dans l'obligation de mériter la confiance qu'elles demandent au peuple, et il faut pour cela qu'elles se dotent de procédures strictes.

LA REDACTION



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LA LETTRE D' ÉRIC JALTON

Nous avons reçu de JEAN PAUL ELUTHER PRESIDENT DE LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE une lettre que lui a adressée ERIC JALTON , lettre qui illustre l'idéologie et la politique des conservateurs socialistes et plus généralement de tous les conservateurs de droite et de gauche. Trois phrases nous paraissent importantes bien qu'elles soient déjà connues :

« Si je partage une partie du diagnostic sur la situation sociale , je propose des solutions progressistes s'inscrivant dans la république .

Maintenant que le président de la république et de l'assemblée nationale appartiennent au même courant de pensée que moi , nous allons travailler à la mise en œuvre d'une politique de développement solidaire , au travers des 30 propositions de l'outre mer exposées par le candidat FRANCOIS HOLLANDE .

Si la crise mondiale actuelle , touchant particulièrement la zone euro ne permettra pas au gouvernement de tout mettre en œuvre rapidement , croyez bien que je serais vigilant , à ce que les DOM et la Guadeloupe en particulier , soient privilégiés dans l'application rapide des mesures de justice sociale , fiscale et territoriale » .

Ces phrases confirment que la seule alternative au conservatisme de droite ou de gauche est nationale et patriotique.

DANS LE MONDE LES PESTICIDES SONT UN GRAVE DANGER POUR LES INDIVIDUS

L'Organisation Mondiale de la Santé rapporte que 200 000 personnes sont tuées dans le monde entier chaque année par un empoisonnement aux pesticides. Ce nombre était de 30.000 dans les années 1990. Selon cette institution 3 million de gens sont empoisonnés chaque année dont un nombre considérable d'enfants. Une étude en Angleterre et au Pays de Galles a montré que 50% des empoisonnements aux pesticides concernait des enfants sous l'âge de 10 ans. En effet, les pesticides seraient responsables de 10% des décès dans le monde, d'après l'OMS. Un sondage réalisé au cours du mois de février dernier pour France Nature Environnement (FNE), montre que trois Français sur quatre seraient inquiets de possibles traces de pesticides dans l'alimentation. En dépit des recommandations du Grenelle de l'environnement qui prévoit de réduire de 50% l'usage des pesticides, de retirer du marché les pesticides les plus dangereux, d'augmenter la Surface Agricole Utile en bio, la France reste aujourd'hui le premier pays européen consommateur de pesticides selon le Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures.

COMPRENDRE LE DÉBAT SUR LE POUVOIR D'ACHAT

Omniprésent dans les débats politiques, le « pouvoir d'achat » reste l'objet d'une certaine confusion quant à son interprétation. Il fait davantage référence à un concept abstrait utilisé pour évoquer l'état de santé général des ménages. Pourtant, la comptabilité nationale, qui sert de cadre de référence en la matière, en donne une définition précise qui permet de mesurer l'évolution de la capacité réelle d'achat des ménages. Le pouvoir d'achat est ainsi défini comme l'évolution réelle du revenu disponible brut (RDB) des ménages. Ce dernier regroupe essentiellement l'ensemble des revenus d'activité (salaires et traitements bruts des ménages), les revenus du patrimoine (dividendes, intérêts et loyers) et les prestations sociales en espèces (retraites, indemnités de chômage, allocations familiales...). Il faut ensuite le diminuer des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS...) et des cotisations sociales payés par les ménages. Il s'agit donc du revenu disponible après impôt dont les ménages peuvent bénéficier pour consommer. On retire l'évolution des prix à la dépense de consommation pour obtenir sa progression « réelle » (hors effet prix). Cette mesure de prix correspond au prix de l'ensemble des biens et des services consommés par les ménages (la dépense de consommation). En cela, ils diffèrent légèrement de ceux mesurés par « l'indice des prix à la consommation » (IPC) publié chaque mois par l'Insee, outil de référence dans la mesure de l'inflation. Par exemple, l'IPC ne prend

pas en compte la totalité des dépenses de consommation des ménages, mais seulement les activités marchandes (à l'exclusion de l'autoconsommation ou de certains services publics non marchands). Ces deux indicateurs restent néanmoins très proches et l'IPC est parfois utilisé comme proxy notamment en matière de prévision .

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

LA 19^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE SIDA

La 19^e conférence internationale sur le sida s'est ouverte le 21 juillet à Washington . Y sont réunies 25 000 personnes de 190 pays différents. Le but: créer une mobilisation mondiale pour éradiquer le VIH. 30 millions de personnes sont mortes du sida au cours des 30 dernières années. Actuellement, on dénombre 34 millions de malades qui souffrent du virus, dans le monde, dont 150 000 en France. "Le Sida reste l'épidémie majeure de notre époque", estime François Dupré, le directeur général de Sidaction. 7400 personnes sont infectées chaque jour. Ainsi, depuis 2011, la maladie a progressé de 18% dans le monde. Selon l'Onusida, l'Afrique orientale et australe restent les régions les plus touchées par l'épidémie. En 2009, 34% des personnes infectées par le VIH dans le monde vivaient dans 10 pays d'Afrique australe. Pourtant, ce sont ces pays qui manquent le plus cruellement de traitements antirétroviraux. Seulement la moitié des personnes infectées en reçoit. On peut désormais vivre avec la maladie. Les antirétroviraux permettent désormais de vivre avec le sida. Ils doivent être pris à vie par les personnes infectées du VIH mais sont efficaces. Ainsi, "une décennie de traitement antirétroviral a transformé l'infection du VIH d'une sentence de mort à une maladie chronique gérable", se félicitait le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon dans un rapport de l'organisme. Pour accentuer les effets de ces médicaments, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a demandé à ce qu'ils soient prescrits avant l'affaiblissement du système immunitaire. Des traitements préventifs mis sur le marché. Le 16 juillet dernier, l'Agence américaine des médicaments (FDA) a approuvé la mise sur le marché de l'antirétroviral Truvada. Il s'agit

du premier traitement de prévention contre le sida destiné aux personnes à risque. Selon les autorités, il devrait contribuer à réduire le nombre de nouvelles infections. Les chercheurs travaillent également sur un vaccin contre le sida. Ainsi en juillet 2010, des scientifiques américains publiaient des travaux dans la revue Sciences, faisant part de la découverte de deux puissants anticorps capables de bloquer, en laboratoire, la plupart des souches connues du VIH. Un test de dépistage devrait être mis en vente libre dès octobre aux Etats-Unis. Il permettra à une personne de collecter un échantillon de sa salive sur ses gencives à l'aide d'un tampon, qu'elle placera ensuite dans un récipient. Après 20 à 40 minutes d'attente, elle pourra avoir le résultat. Le procédé permettait de détecter avec succès une infection par le virus dans 92% des cas et a été exact à 99% pour indiquer qu'une personne n'est pas contaminée. Un test régulier est le moyen le plus efficace de freiner le nombre des nouvelles infections.

POUR L'OIT LES PARTENARIATS PUBLICS PRIVÉS SONT ESSENTIELS POUR LUTTER CONTRE LE SIDA

La 19e Conférence internationale sur le sida est l'occasion de mettre en évidence le rôle des partenariats public-privé pour lutter contre le VIH-sida sur le lieu de travail. Lors de la Conférence internationale sur le sida qui se tient actuellement à Washington, la Directrice du Programme de l'OIT sur le VIH/sida et le monde du travail a appelé à "une plus grande implication du secteur privé" pour lutter contre le VIH-sida dans le monde. L'OIT met également en évidence l'importance d'apporter une réponse au problème du VIH-sida sur le lieu de travail ainsi que la nécessité d'appliquer des programmes visant à réduire la stigmatisation et la discrimination au travail. «Il apparaît clairement que les actions menées sur le lieu de travail aident les entreprises à mieux appréhender les difficultés et permettent d'avoir un effet déclencheur au-delà du lieu de travail à travers des mécanismes de partenariats entre le public et le privé», explique Alice Ouedraogo, Directrice du Programme de l'OIT sur le VIH-sida. «Ces partenariats permettent aux entreprises de transférer ces programmes à leurs fournisseurs, favorisant ainsi la mise en place d'activités de prévention destinées aux populations vulnérables et de s'engager dans des programmes de traitement du VIH», ajoute-t-elle. L'OIT collabore avec plus de 3 000 entreprises à travers le monde. Elle leur fournit un soutien technique pour développer et mettre en place des programmes et des politiques sur le lieu de travail. Ainsi, au Mozambique, plus de 600 entreprises ont établi des programmes de prévention sur le lieu de travail. Elles orientent également leur personnel vers les structures de traitement. Un système de suivi et d'évaluation a été mis en place qui permet aux entreprises participantes de fournir des informations sur leurs activités liées au VIH au programme national de lutte contre le sida. En Inde, l'OIT collabore avec 14 grandes entreprises qui ont établi des programmes complets de lutte contre le VIH destinés à l'ensemble du personnel, y compris les intérimaires. Certaines de ces sociétés collaborent aussi avec le programme national de lutte contre le sida et ont mis en place des structures permettant l'accès à des conseils, au dépistage et au traitement. Dans les Caraïbes, l'OIT a facilité l'intégration de la question du VIH dans les programmes de santé et de sécurité au travail, réunissant à la fois les employeurs, les travailleurs ainsi que les gouvernements. «Il s'agit simplement de quelques exemples mais, d'une manière générale, ces actions ont été très bénéfiques à la fois pour l'image des entreprises ainsi que pour les programmes nationaux de lutte contre le sida», affirme Mme Ouedraogo. «La création de ces

partenariats peut constituer un potentiel énorme pour contribuer à la lutte contre le sida. Outre une contribution budgétaire, le secteur privé peut mettre à disposition du programme leurs grands réseaux de distribution ainsi que leur savoir-faire dans les domaines de la publicité et du marketing. Son implication est donc essentielle», conclut-elle.

AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES

L' ÉTAU DES USA AUTOUR DE LA BOLIVIE

PATRICIO MONTESINOS LU SUR LE SITE DE GRANMA INTERNATIONAL

À la montée des tensions sociales internes et aux relations déjà difficiles entre les gouvernements de Santiago du Chili et de La Paz provoquées par le différend maritime, sont venues s'ajouter les révélations de la presse sur une éventuelle installation de bases militaires US à la frontière du Paraguay avec la Bolivie. Les événements des dernières semaines dans la région semblent confirmer l'existence d'un complot ourdi par l'administration des États-Unis pour tenter, à travers l'éviction du président Evo Morales, de s'attaquer au processus d'intégration que connaît actuellement l'Amérique latine, contraire aux intérêts hégémoniques d'une Maison-Blanche enhardie par le récent coup d'État perpétré contre le président paraguayen Fernando Lugo. Les USA estiment que la Bolivie pourrait constituer le maillon le plus faible de la chaîne de pays que forment aujourd'hui un groupe important de pays engagés dans des processus révolutionnaires et de défense de leur souveraineté et de leur indépendance, et qui s'opposent à la stratégie de domination de Washington dans la région. D'après les spécialistes, pour parvenir à matérialiser son nouveau plan pervers la Maison-Blanche compte sur le soutien de la droite gouvernante au Chili, qui a durci ses positions vis-à-vis de la Bolivie voisine, ainsi que sur celui des putschistes paraguayens financés par le Pentagone et les services secrets US. Plusieurs dépêches ont révélé récemment qu'un député d'extrême droite impliqué dans l'éviction du président paraguayen Fernando Lugo avait négocié avec le gouvernement de Barack Obama l'installation de bases militaires nord-américaine à la frontière paraguayenne-bolivienne. Jusqu'à présent, Washington n'a pas réagi à ces révélations. Il s'agit-là d'un comportement typique chaque fois que les États-Unis se livrent à des manœuvres de déstabilisation ou à des agressions militaires contre n'importe quel pays du monde... Ce complot US comporte en outre des actions subversives internes

confiées à la droite traditionnelle bolivienne, affaiblie et discréditée, qui a été directement impliquée il y a quelques semaines dans une mutinerie policière dans ce pays, et dans l'exacerbation des conflits indigènes comme celui survenu dans la région de Tipris, pour créer une image de chaos et d'affaiblissement de l'organe exécutif du président Morales. Bien entendu, la presse conservatrice bolivienne et les médias favorables aux putschs comme la chaîne de télévision CNN et le quotidien espagnol El País, qui appartient au groupe réactionnaire Prisa, sont censés jouer un rôle dans l'opération de déstabilisation menée contre la Bolivie. Mais malgré Washington, qui méprise l'intelligence naturelle de la culture millénaire indigène, les autorités et le peuple boliviens suivent de près chaque pas de leurs adversaires - résolus à en finir avec le processus de changements en cours dans ce pays d'Amérique du Sud -, et travaillent en toute sérénité pour donner une réponse adéquate et opportune à chaque provocation. Les comploteurs contre la Bolivie, qui sont du même acabit que les putschistes Paraguay ou de ceux qui continuent d'opérer contre le Venezuela ou l'Équateur, pour ne citer que quelques exemples de pays qui se trouvent aujourd'hui dans la ligne de mire de la Maison-Blanche, ne parviendront pas à leurs fins, le président Evo Morales bénéficiant aujourd'hui d'un soutien populaire suffisant pour déjouer leurs plans. Le président Evo Morales jouit d'un soutien populaire suffisant pour déjouer les plans des ennemis du changement.

OCCIDENT

MOODY'S PLACE L' ALLEMAGNE, LES PAYS BAS ET LE LUXEMBOURG SOUS PERSPECTIVE NÉGATIVE

Moody's Investors Service a annoncé lundi avoir abaissé de stable à négative la perspective sur les notes « Aaa » de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Luxembourg, évoquant la possibilité de voir ces pays supporter l'essentiel du poids d'une éventuelle aide à d'autres Etats tels que l'Italie et l'Espagne. L'agence de notation mentionne également la probabilité accrue de voir la Grèce quitter la zone euro, ce qui « déclencherait une série de chocs dans le secteur financier (...) que les responsables politiques ne pourront qu'amortir à un coût très élevé ». Moody's, qui souligne également que la croissance économique de la zone euro est à l'arrêt, précise que, d'ici la fin du troisième trimestre, elle évaluera les implications de ces développements sur les notes « Aaa » de la France et de l'Autriche, dont la perspective avait été abaissée en février. « Les décisions annoncées prennent en compte les implications de certains développements de la

zone euro, comme par exemple le risque croissant de voir la Grèce sortir de la zone euro, la probabilité accrue d'une aide pour d'autres pays de la zone euro et une croissance économique à l'arrêt », souligne Moody's dans un communiqué. « D'ici la fin du troisième trimestre, Moody's évaluera également les implications de ces développements sur les notes 'Aaa' de la France et de l'Autriche, dont la perspective avait été baissée de stable à négative en février. » « Plus spécifiquement, Moody's examinera si ces perspectives sont toujours appropriées ou si une revue plus approfondie des notes est nécessaire. » En janvier dernier, Standard & Poor's avait ôté à la France et à l'Autriche leur précieux « AAA », la plus haute note possible, en y attachant une perspective négative. Fitch Ratings, la troisième grande agence de notation, classe la France « AAA », avec une perspective négative. Les Bourses européennes ont terminé en forte baisse lundi, les finances publiques de la Grèce et de l'Espagne ayant fait souffler un vent de panique sur la zone euro, malgré l'assurance du ministre espagnol de l'Economie que Madrid n'envisage pas de faire appel à un plan de sauvetage pour l'Etat, en plus de celui pour ses banques. (John Paulson, l'un des gérants de hedge funds les plus en vue, a dit lundi à ses clients que, selon lui, il y avait une chance sur deux de voir la zone euro éclater, selon un investisseur qui a voulu garder l'anonymat. Réagissant à la décision de Moody's, le ministère des Finances allemand déclare que, malgré l'abaissement de la perspective du pays, la première puissance économique de la zone euro restait le pôle de stabilité de la région. « Du fait de sa politique économique et financière rigoureuse, l'Allemagne conserve son statut de 'refuge' et continuera de jouer de manière responsable son rôle de pôle de stabilité dans la zone euro », précise le ministre des Finances dans un communiqué, ajoutant que les risques évoqués par Moody's n'étaient pas nouveaux. Moody's souligne que, avec ses décisions sur l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg, elle a désormais une perspective négative sur tous les pays « dont les bilans devraient supporter l'essentiel du poids financier d'une aide ». L'agence n'a pas abaissé la perspective de la Finlande en raison d'un côté d'un système bancaire essentiellement domestique et, de l'autre, des échanges commerciaux limités avec le reste de la zone euro. Moody's est la première agence de notation à abaisser la perspective de l'Allemagne. Sur les quatre pays encore classés « AAA » par Standard & Poor's -Allemagne, Finlande, Luxembourg, Pays-Bas -seul le premier bénéficie d'une perspective stable. Fitch attribue également un « AAA » à ces quatre pays, avec une perspective stable pour chacun d'entre eux.

SOURCE REUTERS

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

En Asie, la baisse l'emporte encore à Jakarta (-0,3% aussi), alors que Sydney perd 0,10% dans la zone Pacifique. Hong Kong en revanche remonte de 0,1%, Séoul reprend 0,2%, Hong Kong +0,3% et Shanghai +0,4%. La Bourse de Tokyo a fini en baisse de 0,3%, un bon indicateur chinois ayant momentanément atténué l'impact négatif de la crainte croissante que l'Espagne ne soit contrainte à faire appel à un plan de sauvetage. L'indice Nikkei a perdu 20,23 points à 8488,09 et le Topix, plus large, a cédé 2,95 points (-0,41%) à 717,67 points. Malgré quelques signes que le marché puisse être survenu à court terme, le sentiment reste morose, notent des traders.

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York évoluait en baisse mardi à la mi-séance, poussée à davantage de prudence à l'égard de l'Europe après l'avertissement adressé à l'Allemagne par Moody's et alors que les taux espagnols flambent toujours: le Dow Jones abandonnait 1,13% et le Nasdaq 0,81%. Vers 16H15 GMT, le Dow Jones Industrial Average lâchait 144,33 points à 12.577,13 points, et le Nasdaq, à dominante technologique, 23,29 points à 2.866,86 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 cédait 1,13% (-15,24 points) à 1.335,28 points. Les investisseurs américains "réagissent à la peur" suscitée par les problèmes budgétaires de l'Espagne, où les taux obligataires poursuivent leur flambée,

EUROPE

Les Bourses européennes ont poursuivi leur baisse mardi, les timides tentatives de reprise après leur lourde chute de la veille n'ayant pas résisté aux tensions persistantes autour de l'Espagne et de la Grèce et aux nouveaux signes de faiblesse de l'activité en Europe. À Paris, le CAC 40 a terminé en baisse de 0,87% à 3.074,68 points. Le Footsie britannique a reculé de 0,63% et le Dax allemand de 0,45%, tandis que l'indice paneuropéen FTS Eurofirst 300 a abandonné 0,35%.

CHANGE

L'euro poursuivait sa chute face au dollar mardi, tombant à un nouveau plus bas depuis deux ans, dans un marché toujours miné par les inquiétudes sur la situation financière de l'Espagne, dont les taux obligataires se maintenaient à des niveaux historiquement élevés. Vers 18H00 GMT, l'euro valait 1,2053 dollar, contre 1,2137 dollar lundi vers 21H00 GMT. Il était tombé plus tôt vers 1,2040 dollar, un nouveau plus faible niveau depuis le 10 juin 2010. De même, l'euro accentuait son repli face à la monnaie nippone à 94,27 yens, contre 95,13 yens la veille au soir. Il avait dégringolé lundi jusqu'à 94,24 yens en matinée, un plus bas depuis novembre 2000. Le dollar fléchissait face au yen à 78,15 yens contre 78,37 yens lundi soir. Vers 18H00 GMT, la livre britannique montait

face à l'euro, à 77,77 pence pour un euro, mais reculait face au billet vert, à 1,5499 dollar. La devise helvétique baissait légèrement face à l'euro à 1,2010 franc suisse pour un euro, et accélérât son repli face au dollar à 0,9960 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,3859 yuans pour un dollar, contre 6,3860 yuans lundi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole tentaient de conforter leur rebond mardi en fin d'échanges européens, après un plongeon spectaculaire de plus de 3,50 dollars la veille, dans un marché tiraillé entre de bons indicateurs chinois et les inquiétudes persistantes sur la zone euro. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en septembre, échangé sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, valait 103,59 dollars, en hausse de 33 cents par rapport à la clôture de lundi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 51 cents à 88,65 dollars. Les cours du baril reprenaient leur souffle après avoir dégringolé lundi de 3,69 dollars à New York et de 3,57 dollars à Londres, plombés par un mouvement de panique sur la zone euro et un fort renchérissement du dollar face à un euro sous pression.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

EN CAS D'ERREUR FISCALE, LE COMPTABLE ENGAGE SA RESPONSABILITÉ

Une décision récente illustre ce principe de responsabilité des experts-comptables, en l'appliquant en matière fiscale. Il s'agissait en l'espèce d'un artisan qui, sur le conseil de son expert-comptable, s'était placé sous le régime de la franchise de la TVA. Ne respectant pas les conditions notamment le seuil de chiffre d'affaires, pour bénéficier de la franchise, l'administration fiscale lui notifie un redressement. Il assigne alors en responsabilité son expert-comptable en réparation de son préjudice, qu'il estime équivalent au montant du redressement infligé par le fisc. La Cour de cassation confirme l'arrêt rendu par la cour d'appel de Lyon qui condamne l'expert comptable en réparation de ce préjudice au motif que « le préjudice subi par M. X... du fait du conseil erroné l'expert-comptable était égal à la somme mise en recouvrement par l'administration fiscale en raison de la disparition réelle et certaine pour lui de toute possibilité de recouvrer la TVA sur ses clients pour la période concernée par le redressement ». Arrêt de la Cour de cassation, chambre sociale, 7 juillet 2010, n°08-45139 . Cette décision démontre une fois de plus que la mission de l'expert-comptable ne s'arrête pas à un aspect simplement comptable mais qu'elle présente des aspects juridiques et fiscaux importantes. Elle confirme une jurisprudence bien établie qui confère à ces professionnels une véritable obligation de conseil en matière fiscale. L'expert comptable chargé de la comptabilité d'une entreprise doit informer celle-ci :

- des conditions auxquelles est subordonné le bénéfice d'un régime fiscal (CA Paris, 26 mai 1999, n°1998/12352) ;
- de l'existence des dispositions légales permettant de solliciter des dégrèvements (CA Rouen, 28 juin 2001, n°99/01149).

Rappelons enfin que les experts-comptables sont, comme beaucoup de professionnels,

tenus pour garantir cette responsabilité, tenus de souscrire une assurance professionnelle. Pourtant, bon nombre d'entreprises, hésitent encore à rechercher la responsabilité de leur expert-comptable lorsque des erreurs sont commises et qu'elles portent préjudice. Il est à noter que le conseil de l'ordre dont dépend l'expert-comptable peut communiquer aux clients qui en font la demande le nom de l'assureur et le numéro de la police d'assurance garantissant l'expert comptable en cause.

DANS QUEL DÉLAI DÉNONCER UN USAGE ?

Il faut savoir qu'un employeur peut toujours modifier ou supprimer un usage d'entreprise à condition :

- d'informer individuellement les salariés ;
- d'informer les institutions représentatives du personnel ;
- de respecter un délai de prévenance suffisant pour permettre d'éventuelles négociations.

Ce délai de prévenance suffisant n'est pas quantifié. Un délai de 3 semaines est insuffisant, même s'il n'y a qu'un nombre réduit de salariés concernés par l'usage. Il est de jurisprudence constante que ce délai suffisant de préavis pour dénoncer régulièrement un usage doit s'apprécier tant à l'égard des salariés auquel l'avantage profite qu'à l'égard des institutions représentatives du personnel. Et 3 semaines ne suffisent manifestement pas pour s'accorder avec les élus sur un agenda de négociations. Autre point gênant : vous envisagez d'adresser un courrier de dénonciation aux salariés et aux élus mentionnant que la décision d'arrêter le versement des primes est d'ores et déjà prise, ce qui ne laisse guère de place à une négociation de bonne foi. Accordez-vous plus de temps, sinon, les salariés pourraient considérer l'usage toujours en vigueur et exiger le maintien de l'avantage jusqu'ici consenti.

PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD





TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION:2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

